

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de BRIEY
Canton de LONGWY



Réunion du 27 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 40
Nombre de pouvoirs : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Date de convocation : 21 septembre
2022

Etaient présents :

MMES BERTIN - BESSICH - CAILLET - CASTRONOVO - COLIN - DI PELINO - FELTIN - FURGAUT - GOBERT (suppléante de M. HERBAYS) - INIAL - LECLERC - LORIN-CRIDEL - NAILI - TOZZO - WAGNER

Date de publication sur le site internet :

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

12 OCT. 2022

MM ACETI - AGOSTINI - BOURGUIGNON - BOUZAD (à partir du point n°12) - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE - FOURNEL - GIARDI - HAMEN (jusqu'au point n°12) - HUARD - JACQUE - JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LOMBARDI - MARINI - MICHEL - ORSUCCI (jusqu'au point n°15) - PIERMANTIER - PRONESTI - ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER - WILMIN - ZOLFO

N°18.6

Objet : Financement des actions
vacances – crédits CISPD

Excusés :

M. ALLIERI donne pouvoir à MME LORIN-CRIDEL
M. ARIES donne pouvoir à M. BOURGUIGNON
MME BOSIZIO
M. HAMEN donne pouvoir à M. ROUSSEAU (à partir du point n°13)
MME JOLY donne pouvoir à M. SACHER
M. LENOBLE
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT
M. ORSUCCI donne pouvoir à M. JACQUET (à partir du point n°16)
M. PLUVINET donne pouvoir à M. ACETI
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI
MME RICHARD donne pouvoir à M. MICHEL
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER
MME SEBAA donne pouvoir à M. LOMBARDI
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN

Commune de Mont Saint-
Martin – Anim'acteurs En
Herbe Et dans l'Herbe

Absents :

MME ETIENNE

M. HAMEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Par une délibération du 31 mars 2021 et après avis de la Commission Contrat de Ville, Prévention, Santé et Insertion du 25 février 2022, le Grand Longwy a créé une enveloppe de 100 000 € permettant le financement d'actions visant à occuper les jeunes du territoire au cours de l'été, notamment dans un souci de prévention de la délinquance.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le

ID : 054-245400262-20220927-20220927D18_6-DE



Commune de Mont Saint-Martin – Anim'acteurs En Herbe Et dans l'Herbe

Demande de la commune : 3 000 €

La commune de Mont Saint-Martin souhaite favoriser l'autonomie des jeunes fréquentant le Service Jeunesse par une immersion professionnelle en participant aux chantiers citoyens en tant que « aide animateur ». Le projet élaboré par les jeunes consiste en des animations itinérantes dans toutes les rues du quartier du Val Saint-Martin pendant les périodes de vacances scolaires. Sous l'encadrement d'un animateur qualifié, des activités avec thématiques seront proposées comme le respect de l'écologie, la question du handicap.

Budget prévisionnel de l'action (en € HT)

| | | | |
|-------------------------------|---------------|------------------------------------|---------------|
| <i>Prestations de service</i> | 6 000 | <i>Vente de produits finis, de</i> | 60 |
| <i>Achats de matières et</i> | 4 000 | <i>marchandises, prestations</i> | |
| <i>fournitures</i> | | <i>de services</i> | |
| <i>Locations</i> | 4 000 | | |
| <i>Publicité, publication</i> | 450 | <i>Etat</i> | 5 000 |
| | | | |
| <i>Rémunération des</i> | 6 600 | | |
| <i>personnels</i> | 1 980 | GRAND LONGWY | 3 000 |
| <i>Charges sociales</i> | | | |
| | | <i>Commune de Mont Saint</i> | 14 970 |
| | | <i>Martin</i> | |
| TOTAL | 23 030 | TOTAL | 23 030 |

Il est proposé d'accorder une subvention de 3 000 €.

Après avis favorable de la commission contrat de ville, prévention, santé et insertion le 16 septembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ACCORDE à la commune une subvention de 3 000 € pour l'action susvisée.
- DIT que les sommes pour l'année 2022 ont été inscrites au budget.



Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits

Le Président
Serge DE CARLI